

Dénonciations

Plus grave : en pleine Occupation, Robert Séguy dénonce Henri Destreil au Préfet, en l'accusant de s'opposer à la politique du Maréchal Pétain. A une époque où l'on sait les ravages des lettres anonymes, reconnaissons-lui le mérite d'avoir toujours attaqué ouvertement.

Le 23 septembre 1941, Robert Séguy rencontre le Préfet, lui remet une note qui dit en substance : le conseil municipal ne comporterait aucun artisan, commerçant, entrepreneur, il ne comprendrait que 6 ou 7 partisans convaincus du Maréchal, le conseil n'a pas voté de félicitations au Maréchal, les relations entre le maire et le nouveau curé, qui a critiqué le Maréchal, sont excellentes, le maire serait soutenu par le Secrétaire général de la Sous-Préfecture de Pontoise, son compatriote, radical-socialiste également. Le lendemain, R. Séguy remercie le Préfet et l'assure qu'il continuera *"à l'informé, comme il en a été convenu"*.

Néanmoins, le Préfet lance une enquête : c'est un épais dossier qui a été conservé, constitué par le Commissaire de police Spécial de Pontoise et daté du 16 décembre 1941, après plusieurs visites et auditions sur place. Un par un, les griefs de Séguy contre Destreil y sont étudiés et démontés. Le sous-préfet demande à Henri Destreil sa propre version des faits. Ce que le maire fait dans un texte qui permet de mieux comprendre la vie de la commune à cette époque.

Nous apprenons ainsi que la répartition des 100 litres d'essence accordés mensuellement est affichée en mairie : 45 pour les commerçants, 25 pour les services municipaux qui assurent le transport des pommes de terre et du ravitaillement de la gare de Montsoul vers les commerces de Domont et le véhicule des pompiers, 30 litres pour l'ambulance qui est en fait la voiture personnelle que le maire met à disposition pour conduire les malades dans les hôpitaux. La distribution des cartes de rationnement est exécutée par des conseillers municipaux bénévoles, devant les intéressés et un nombreux public, ce qui fait tomber la suspicion portée à l'encontre d'employés municipaux accusés de garder

des tickets de riz et de chocolat.

La commune a fait installer un poste de TSF dans chaque école et le maire est allé en personne écouter au milieu des écoliers la retransmission du discours du Maréchal Pétain aux enfants des écoles.

Il collabore avec le Secours National, mais refuse de diffuser les noms des bénéficiaires de la Soupe populaire, discrétion qui a fâché le représentant du Secours National.

Henri Destreil se défend d'avoir aidé les élus communistes après l'interdiction de leur Parti ; il rappelle qu'il a au contraire pris l'initiative d'une réunion du conseil municipal spécialement convoquée pour les mettre en demeure de se prononcer personnellement sur le Pacte Germano-Soviétique.

Et s'il n'a pas fait enlever les *"graffiti injurieux"* (*"Vendu, du pain, du charbon"*) sur des affiches du Maréchal Pétain, avenue Jean-Jaurès, c'est dans l'espoir que les gendarmes pourraient prendre sur le fait les auteurs. Il a d'ailleurs immédiatement déposé plainte contre inconnu.

Le maire conclut : *"Si j'ai commis quelques fautes, révoquez-moi"*. Sinon, il demande au préfet de *"mettre fin à toutes ces calomnies, car le rôle du Maire, ennemi public numéro 1, dans toutes les communes, est très ingrat, car c'est sa faute s'il n'y a pas assez de pain, de viande, de vêtements ou de chaussures. Je me tiens à la Mairie, toute la journée, avec permanence les dimanches matins à seule fin que les travailleurs ne perdent pas une demi-journée de travail pour une simple signature du maire."*

